



Succession égalitaire

Par lbelieveicanfly

Bonjour,

Mon père décédé il y a plus de 10 ans, avait fait en 1995 sa donation à nous ses enfants, mettant ma mère usufruitière. Il y a 2 maisons et des garages, nous sommes 3 enfants. Nous savons qui aura quoi mais mon frère est semblé t'il lésé, les biens qui lui reviendront au décès de notre mère ayant moins de valeur. Le notaire nous avait appris qu'il n'y avait pas de testament. Nous sommes fâchés avec notre s?ur alors mon frère estime que le jour venu, je devrais payer moi seule son manque à gagner.

Le notaire devra-t-il faire en sorte que mon frère ne soit pas désavantagé ?

Je vous remercie par avance pour votre réponse

Cordialement

I believe i can fly